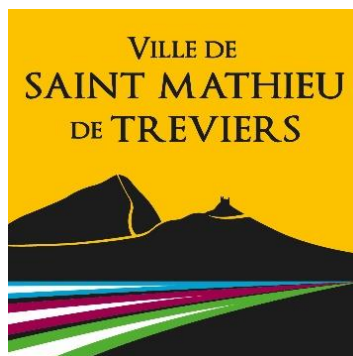


# PEDT

## Projet Educatif Territorial

2024 – 2027

### Commune de Saint Mathieu de Tréviars



## **PREAMBULE**

La commune consacre chaque année une part importante de ses ressources budgétaires et patrimoniales pour équiper et entretenir les bâtiments scolaires afin que les enfants travaillent, jouent, se reposent ou se restaurent dans les meilleures conditions. C'est aussi dans ce but que toutes les énergies sont mobilisées pour que les actions mises en œuvre pendant les temps de vie à l'école correspondent aux besoins et attentes des enfants et de leurs familles.

Les familles domiciliées à Saint Mathieu de Trévières ont un fort besoin d'accueil en dehors du temps scolaire. Le taux d'activité élevé de la population rend indispensable l'organisation d'activités et de services essentiels aux parents et à leurs enfants : accueils de loisirs du matin et du soir, études surveillées, restauration scolaire, centre de loisirs du mercredi ou encore durant les vacances scolaires.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) adopté par la commune a pour ambition de proposer à chaque enfant, tout au long de sa scolarité dans le premier degré, un parcours éducatif cohérent partagé avec l'école. C'est la raison pour laquelle la commune a pris l'initiative d'entrer dans ce dispositif avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, aussi bien les partenaires institutionnels historiques que les partenaires locaux, à commencer par les représentants des parents d'élèves.

Cette démarche partenariale s'inscrit également dans la dynamique de l'école de la République pilotée localement par les services départementaux de l'Education Nationale et qui confère aux équipes pédagogiques un rôle fondamental.

Enfin, le PEDT bénéficie du soutien de la Caisse d'Allocation Familiales, moteur de l'appui opérationnel et financier de la politique Enfance-Jeunesse du territoire.

### **Durée du projet**

Le présent Projet Educatif Territorial est établi pour une durée de 3 ans, de l'année scolaire 2024-2025, à l'année scolaire 2026-2027.

### **Porteur et responsables du projet**

Commune de Saint Mathieu de Trévières  
Place de l'Hôtel de Ville – 34270 Saint Mathieu de Trévières

Monsieur Jérôme LOPEZ, Maire

Monsieur Luc MOREAU, Maire-adjoint en charge de la Jeunesse et des Affaires scolaires

Monsieur Laurent CHALVIDAN, Directeur Général des Services

Monsieur Benjamin LANNE, Responsable du Pôle Jeunesse, Culture et Sports

# **Sommaire**

## **I- Périmètre et public du Projet Educatif Territorial**

- 1) Territoire concerné
- 2) Public visé et lieux d'accueils
- 3) Ressources pour la mise en œuvre du PEDT

## **II- Un outil au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants**

- 1) Enjeux du PEDT
- 2) Principaux objectifs éducatifs partagés
- 3) Les actions transversales

## **III- Modalités d'organisation**

- 1) Organisation d'une journée type en périscolaire
- 2) L'encadrement
- 3) Les modalités d'inscription et d'information aux familles
- 4) Politique tarifaire

## **IV- Pilotage et évaluation**

- 1) Les instances de pilotage, de suivi et de concertation
- 2) Composition et fonctionnement des instances
- 3) Les outils et indicateurs d'évaluation

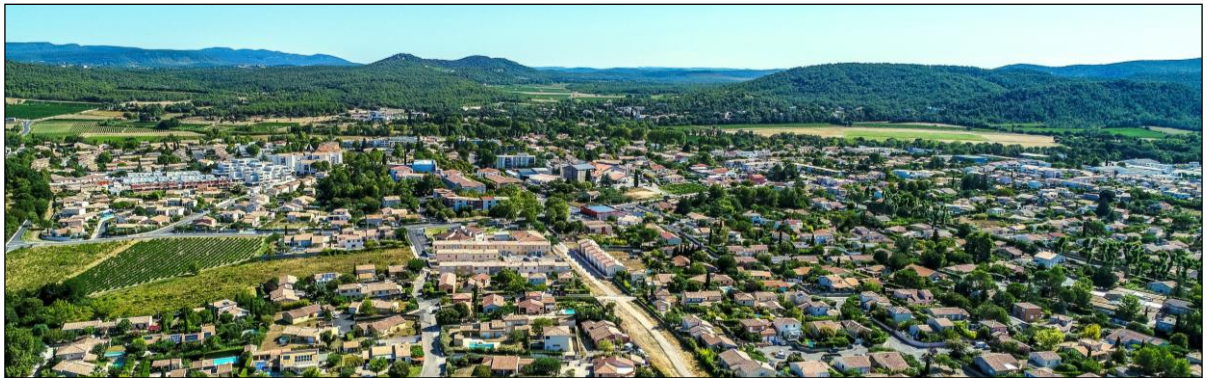
## **V-Annexes**

- 1) Exemples de programmes d'activités proposés les mercredis
- 2) Modèle de lettre d'information mensuelle transmise aux parents
- 3) Convention approuvant le PEDT

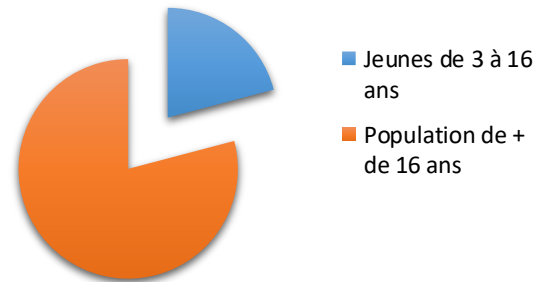
# I- Périmètre et public du Projet Educatif Territorial

## 1) Territoire concerné

Le PEDT s'applique à l'ensemble du territoire communal de Saint Mathieu de Tréviérs, commune de 4 994 habitants du département de l'Hérault (34), située dans la région de l'Occitanie, à 20 km au nord du centre de Montpellier. D'une superficie de près de 21,92 km<sup>2</sup>, la commune est dominée par le massif du Pic Saint-Loup dont elle tire une grande partie de son identité.



La population y est en augmentation constante. Elle était de 3 713 au recensement de 1999, 4 662 en 2009 et 4 994 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024, dont environ 1 000 jeunes de 3 à 16 ans, ce qui représente près de 21 % des Tréviésois.



### Population par tranche d'âge

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>4 662</b>	<b>100,0</b>	<b>4 670</b>	<b>100,0</b>	<b>4 893</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	1 086	23,3	967	20,7	942	19,3
15 à 29 ans	759	16,3	792	17,0	788	16,1
30 à 44 ans	1 122	24,1	929	19,9	872	17,8
45 à 59 ans	955	20,5	1 064	22,8	1 172	24,0
60 à 74 ans	461	9,9	607	13,0	761	15,5
75 ans ou plus	279	6,0	311	6,7	358	7,3

Source : INSEE 2020

D'autre part, Saint Mathieu de Trévières bénéficie d'un taux de natalité positif de 8,55 %, ce qui contribuera dans les années à venir au renouvellement de sa population jeune, permettant une fréquentation stable des établissements scolaires et des centres de loisirs de la commune.

## **2) Public visé et lieux d'accueil**

Le périmètre du PEDT s'étend aux enfants inscrits dans les écoles maternelle Les Fontanilles (3-6 ans) et élémentaire Agnès Gelly (6 - 11 ans), ainsi qu'aux jeunes inscrits au centre de loisirs « Mazet Ados » (12-17 ans).

Il ne concerne pas directement les élèves du collège, un établissement du secondaire géré par le Département de l'Hérault.

Pour l'année scolaire 2023/2024, la commune de Saint Mathieu de Trévières compte 497 élèves scolarisés en primaire : 165 élèves à l'école maternelle Les Fontanilles et 332 à l'école élémentaire Agnès Gelly.

Une attention particulière est portée sur l'accueil des enfants en situation de handicap, ou encore souffrant d'allergies alimentaires ou autres problèmes de santé. A titre informatif, 23 projets d'accueils individualisés (PAI) ont été mis en place en 2023/2024 en collaboration avec les directeurs d'établissements scolaires, le médecin scolaire et les directeurs de centre de loisirs.

Les accueils de loisirs enfants sont implantés dans des locaux spécifiques rattachés aux deux écoles municipales, tandis que le Mazet Ados se situe sur l'Esplanade Gérard Saumade, à proximité de la Médiathèque Jean Arnal.

### **Année scolaire 2023-2024**

<b>Etablissement/structure</b>	<b>Nombre de classe</b>	<b>Enfants inscrits</b>
Ecole maternelle Les Fontanilles 440, rue des Écoles	7	165
Ecole élémentaire Agnès Gelly 395, rue des Écoles	13	332
Mazet Ados 305, avenue des Coteaux de Montferrand		55
<b>Total d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT</b>		<b>552</b>

Les deux établissements scolaires font l'objet de travaux d'amélioration et d'entretien réguliers afin d'offrir un accueil pédagogique et périscolaire optimal pour tous les enfants. Ces aménagements contribuent à garantir la propreté et la sécurité des locaux.

Sur la dimension pédagogique, un potager a été réalisé dans le cadre du projet de désimperméabilisation de la cour d'école Agnès Gelly mis en œuvre par la commune entre 2022 et 2024. Composé de 10 grandes jardinières, d'un récupérateur d'eau de pluie et de bacs à compost, il permet d'initier les enfants au jardinage et de leur apprendre le recyclage de manière ludique.



En 2023, pour faire face aux fortes chaleurs d'été et améliorer le confort dans les classes, des systèmes de brasseurs d'air et de protection solaire (casquettes, brise-soleil, volets, films occultant) ont été installés à l'école Agnès Gelly. L'école maternelle Les Fontanilles a été équipée d'un dispositif de climatisation qui s'est avéré plus adapter pour réguler la température des élèves de maternelle.

D'autre part, pour la restauration des écoles, la commune bénéficie d'un nouvel agrément sanitaire délivré en septembre 2023 par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), et ce notamment au regard des travaux conséquents de mise aux normes de la cuisine de l'école Agnès Gelly (sols et murs entièrement rénovés, travaux de plomberie et d'électricité, remplacements de matériels et mobiliers de cuisine).

Cet agrément certifie que toutes les conditions sont réunies pour la production des repas sur place et leur livraison en liaison froide vers l'école maternelle Les Fontanilles : chaîne alimentaire, traçabilité des aliments, sécurité et respect des règles d'hygiène et de conservation des aliments.

Tout est contrôlé. Un gage de qualité pour notre restaurant municipal.



### 3) Ressources pour la mise en œuvre du PEDT

#### ▪ **Locaux et équipements**

Les locaux utilisés dans le cadre périscolaire et scolaire sont principalement ceux des écoles et des centres de loisirs. Certains de ces locaux font l'objet d'une utilisation partagée entre les temps scolaires et périscolaires.

C'est notamment le cas du city-stade implanté dans le Mazet Enfants qui permet aux enseignants d'organiser des activités ludiques ou sportives spécifiques.



De la même façon, au sein de la cour d'école Agnès Gelly, une piste d'éducation routière permet de former chaque année les élèves de CM2 au programme national « Savoir Rouler à Vélo » à travers plusieurs modules assurés par les agents du service Jeunesse et de la Police Municipale.



Par ailleurs, les équipements sportifs et culturels communaux sont investis de manière régulière par les enseignants et le personnel communal en charge des animations du mercredi et lors des vacances scolaires.

La situation géographique de ces équipements permet d'avoir accès à des espaces d'animations variés sans déplacements lointains.

Le tableau suivant présente l'ensemble des équipements sportifs et culturels fréquentés dans le cadre scolaire et périscolaire :

<b>Les équipements sportifs</b>	
<b>Le Galion</b>	1 salle omnisport 1 salle de danse
<b>Complexe sportif des Champs Noirs</b>	1 terrain de football synthétique 1 piste d'athlétisme 1 terrain de tambourin 1 city-stade 1 skate park 3 salles dans la Halle départementale des sports
<b>Dojo</b>	1 aire de combat (grand tatami)
<b>Quartier de la Fontaine Romaine</b>	5 courts de tennis 1 boulodrome 1 aire de jeux pour enfants de 3 à 11 ans
<b>Arènes Claude Saumade</b>	1 aire de sable stabilisé
<b>Piscine intercommunale du Pic Saint-Loup</b>	<i>Intérieur :</i> 1 bassin principal (25 x 12,50 m) 1 pataugeoire <i>Extérieur :</i> 1 bassin ludique 1 aire de jeux d'eau extérieure
<b>Les équipements culturels</b>	
<b>Médiathèque municipale Jean Arnal</b>	1 espace de travail et de lecture 1 salle dédiée à la petite enfance 1 espace jeunesse 1 espace multimédia 1 salle dédiée aux spectacles, projections et expositions
<b>Rucher municipal</b>	6 ruches municipales support d'animations pédagogiques auprès des classes
<b>Ecole de musique</b>	Lieu dédié à l'association de musique et théâtre « Tohubôhu »
<b>Résidence d'artistes « La Maison d'Emma »</b>	Soutien et promotion de l'art contemporain. Résidence artistique gérée tout au long de l'année par l'association « Les Vendémiaires ».

## ▪ **Les partenaires**

Mobiliser toutes les ressources d'un territoire contribue à offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent pendant le temps scolaire et en dehors.

Le PEDT réunit quatre grandes catégories de partenaires :

- Les partenaires Institutionnels : Inspection académique, Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault.
- Municipaux : les différents services internes de la collectivité.
- Parentaux : les représentants de parents d'élèves élus à l'Association des Parents d'Elèves (APE).
- Associatifs : selon les projets mis en place, les équipes d'animation peuvent s'appuyer sur de multiples associations intervenant dans des domaines variés. Une cinquantaine d'associations de l'univers culturel et sportif constitue un potentiel à exploiter pour envisager des possibilités d'actions partagées.

## **II- Un outil au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants**

### **1) Enjeux du PEDT**

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il repose sur des valeurs éducatives fondamentales :

#### ➤ **Le vivre-ensemble**

Tous les partenaires impliqués dans l'éducation des enfants ont pour objectif de leur transmettre les éléments fondateurs du bien-vivre en collectivité. Apprendre à accepter les différences, à maîtriser ses émotions, à savoir s'exprimer, sont autant de besoins essentiels pour l'enfant. Les règles de vie doivent donc être harmonisées entre son foyer, l'école, l'accueil de loisirs.

#### ➤ **La réussite des enfants**

Elle ne peut être envisagée que dans sa globalité, c'est-à-dire dans tous les temps de la vie de l'enfant. La réussite scolaire tient évidemment une place centrale mais non exclusive.

La relation école/famille est aussi un facteur de la réussite de l'enfant. L'accès à la culture, la pratique du sport, les activités ludiques, sont également des leviers importants pour qu'un enfant développe son autonomie et confiance en soi. Les temps libres organisés par la commune offrent ainsi la possibilité d'enrichir les activités proposées aux élèves et de renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

### ➤ **La coopération entre tous les acteurs de la vie de l'enfant**

En vertu de la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013, le PEDT formalise une démarche partenariale « *permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs dans le respect des compétences de chacun* ».

C'est donc un outil de collaboration entre les acteurs éducatifs locaux (parents, enseignants, professionnels, bénévoles). Il permet une réelle cohérence entre les projets existants : projets d'école, projets pédagogiques des accueils de loisirs, projets des associations,...

## **2) Principaux objectifs éducatifs partagés**

Dans le souci de développer une politique enfance-jeunesse cohérente et bien articulée, le PEDT de la commune de Saint Mathieu de Trévières s'insère pleinement dans le Projet Educatif Local (PEL) initié et mis en œuvre par les élus.

Les objectifs prioritaires du PEDT sont les suivants :

### ❖ **Axe 1 : Cohérence et continuité entre les temps éducatifs**

- Veiller à la qualité et à la diversité des activités proposées aux enfants.
- Promouvoir les initiatives en faveur de la mixité (entre filles et garçons, intergénérationnelle).
- Permettre l'accueil et l'inclusion de tous (enfants en difficulté ou porteurs de handicap) à partir de règles de vie communes.

### ❖ **Axe 2 : Epanouissement et réussite de l'enfant**

- Favoriser la multiplicité des moyens d'apprentissage (par le numérique, la lecture, le soutien scolaire, les activités ludiques).
- Valoriser la créativité, le talent et la personnalité de chacun (par le théâtre, la musique,...).
- Veiller à la santé et à la sécurité des enfants.

### ❖ **Axe 3 : Citoyenneté et cohésion sociale**

- Favoriser le vivre-ensemble.
- Développer la coopération et l'esprit collectif.
- Encourager et soutenir l'implication des associations et le rôle des parents.
- Faire participer les centres de loisirs à l'animation de la vie locale (notamment préparation de la fête de la musique et du village de Noël)

### ❖ **Axe 4 : Education au développement durable**

- Apprendre à connaître, à respecter et à préserver l'environnement.
- Former des éco-citoyens responsables.
- Sensibiliser les enfants au tri sélectif et à la réduction du gaspillage alimentaire.

## 3) **Les actions transversales**

Le PEDT de la commune se traduit au travers d'un ensemble d'actions transversales impulsé par les services municipaux et les équipes enseignantes.

Organisées sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, ces actions éducatives contribuent à répondre différemment aux objectifs décrits précédemment selon la façon dont elles sont pensées et conduites.

A titre d'exemples :

- ✓ **Promouvoir la mixité (Axe 1) :** les rencontres intergénérationnelles organisées par les centres de loisirs Enfants et Ados en direction des résidents de la maison de retraite (jeux de société, activités manuelles en commun, représentations théâtrales,...) y participent pleinement. Dans un autre registre, un enfant autiste est accueilli au centre de loisirs, tous les mercredis, comme n'importe quel autre enfant.
- ✓ **Diversifier les modes d'apprentissage (Axe 2) :** les ateliers se déroulant tout au long de l'année entre les enseignants et la médiathèque (découverte du numérique, activités d'éveil pour les tout petits) constituent pour les enfants des passerelles entre l'école et le monde de la culture. Par ailleurs, lors des vacances scolaires, deux séjours sont mis en place chaque année, au printemps pour les 12-17 ans (séjour en pension complète au parc d'attractions Port Aventura) et durant l'été pour les 6-11 ans (camp sous toiles de tentes) afin de développer l'autonomie de tous les participants.

- ✓ *Dynamiser et soutenir le tissu local (Axe 3)* : les partenariats initiés les mercredis et pendant les vacances scolaires avec des acteurs multiples (associations, commerces de proximité, artisans, agriculteurs, pompiers,...) permettent aux enfants de découvrir les disciplines, savoir-faire et autres talents du village. Sur le temps scolaire, les classes de l'école élémentaire Agnès Gelly sont régulièrement invitées par le club taurin à participer à une journée pédagogique orientée vers la découverte de la course camarguaise.
  
- ✓ *Agir en faveur du vivre-ensemble (Axe 3)* : la création en 2022 d'un Conseil Municipal des Enfants composé à parts égales de filles et de garçons de CM1 et CM2, permet aux enfants de se familiariser avec l'apprentissage de la démocratie (les élections, le vote, le débat) et de mener à bien des projets sur des thématiques variées : vie municipale, solidarité, environnement, loisirs, santé et sécurité. Les jeunes conseillers sont accompagnés dans l'exercice de leurs fonctions par des agents du service Jeunesse, ainsi que par M. le Maire et l'élu en charge de la Jeunesse et des Affaires scolaires. L'équipe participe à une séance plénière organisée en mairie avant chaque période de vacances scolaires. Concernant les jeunes de 12 à 17 ans, des journées programmées en partenariat avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup leurs sont consacrées dans le but de rencontrer et d'échanger avec les adolescents des communes voisines. C'est notamment le cas à l'occasion de la fête intercommunale de la jeunesse, le « Festi'Jeunes ».
  
- ✓ *Education au développement durable par le tri sélectif (Axe 4)* : Le sujet est largement développé par l'école qui fonde une partie de son action sur l'engagement de tous vers l'écoresponsabilité. Un axe sur lequel la commune s'investit également de façon concrète (végétalisation et désimperméabilisation de la cour d'école), ainsi que les associations engagées dans cette démarche (par exemple le projet « zéro déchets issu du goûter » porté par l'association Les Fourmis responsables).

### III- Modalités d'organisation

#### 1) Organisation d'une journée type en périscolaire

##### ✓ Pour les classes maternelles

- **7h30 à 8h30** : Les enfants sont accueillis par les ATSEM. Des activités sont proposées aux enfants qui le souhaitent
  
- **8h30** : Les enfants sont conduits dans la cour de l'école ou dans leur classe

- **11h40 à 13h25** : Pause méridienne – temps repas

- **1<sup>er</sup> service PS/MS : 11h40-12h15**

Les ATSEM vont chercher les enfants à 11h30, passage aux toilettes et lavage des mains, début du service puis lavage des mains en fin de repas avant la récréation dans la cour qui précède la sieste.

- **2<sup>e</sup> service MS/GS : 12h30-13h**

Les enfants sont surveillés dans la cour par les ATSEM qui les accompagnent pour le passage aux toilettes et lavage des mains avant d'entrer au réfectoire. En fin de service, ils se lavent à nouveau les mains et se rendent en récréation.

- **16h35** : Fin du temps scolaire

- **16h35-18h30 : ALP Fontanilles**

16h45 à 17h05 : Goûter

17h05 à 18h30 : Libre accès aux activités proposées

- ✓ **Pour les classes élémentaires**

- **7h30 à 8h40** : Les enfants sont accueillis par les animateurs. Des activités sont proposées aux enfants qui le souhaitent

- **8h40** : Les enfants sont conduits dans la cour de l'école ou dans leur classe

- **11h50 à 13h20** : Pause méridienne

- Temps de repas à partir de 12h sous la forme du self-service qui débute avec les classes de CP-CE1. Un lavage des mains obligatoire a lieu avant et après le déjeuner.
- Service assuré par les cuisiniers et encadrement de ce temps par le personnel communal.
- Une sensibilisation des enfants est effectuée tout au long de l'année : repas à thème, réduction du bruit en cantine, lutte contre le gaspillage alimentaire.

- **16h30** : Fin du temps scolaire

- **16h30 à 17h30** : Etudes surveillées par les enseignants (du CE1 au CM2)

- **16h30 (ou 17h30) à 18h30 : ALP Agnès Gelly**

16h30 à 17h30 : Temps libre dans la cour sous la surveillance des animateurs

17h30 à 18h30 : Encadrement du groupe restant au Mazet enfants

### ✓ Organisation du mercredi

L'accueil de loisirs « Mazet enfants » est ouvert de 7h30 à 18h30 et accueille les enfants de 6 à 11 ans. La restauration du midi et le goûter sont assurés.

Pour ce qui est de l'accueil des adolescents (12-17 ans), le « Mazet ados » est ouvert le mercredi de 12h à 18h30, ainsi que le mardi et vendredi de 16h30 à 18h30.

## 2) L'encadrement des temps périscolaires

Le taux d'encadrement répond à la réglementation fixée par Jeunesse et Sports :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 18 enfants de 6 ans et plus.

Cet encadrement est assuré par le personnel communal :

- Ecole maternelle Les Fontanilles : ATSEM titulaires du CAP Petite Enfance.
- Ecole élémentaire Agnès Gelly : Animateurs titulaires d'un diplôme de l'animation (BAFD, BAFA, Brevet d'Educateur sportif).

Des agents de restauration encadrent les enfants dans les 2 réfectoires, tandis que les études surveillées sont assurées par les enseignants et permettent aux élèves de faire leurs devoirs après chaque journée de classe.

## 3) Les modalités d'inscription et d'information aux familles

Un Portail famille mis en place en 2020 par la commune permet de faciliter les démarches des parents. Toutes les réservations ou annulations s'effectuent – en toute autonomie – comme suit :

- ALP matin/soir et études surveillées : jusqu'à 1 jour franc avant la date de la prestation.
- Cantine et mercredis : jusqu'à 2 jours francs avant la date de la prestation.
- Les inscriptions aux centres de loisirs organisés pendant les vacances sont ouvertes 15 jours avant la date de début des petites vacances et un mois avant en ce qui concerne les vacances d'été.

Plusieurs supports sont utilisés pour communiquer le cas échéant toutes les informations utiles aux familles :

- Brochure descriptive du service Jeunesse ;
- Diffusion des programmes d'activités et des menus de la semaine sur le site internet de la commune ;
- Des affichages sont également réalisés aux entrées des écoles et des centres de loisirs ;
- Lettre d'information adressée mensuellement aux parents afin de les renseigner aussi bien sur les activités proposées que sur les mesures prises par la commune pour améliorer la qualité et la sécurité des accueils ;
- Enfin, une réunion d'information à destination des familles est organisée chaque année le samedi précédant la rentrée ;

#### **4) Tarifification**

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial déterminé par la CAF et prennent ainsi en compte le niveau de ressources de chaque famille.

La commune prend à sa charge 50 % du coût de revient des activités proposées dans le cadre périscolaire et extrascolaire. Tous les tarifs sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune.

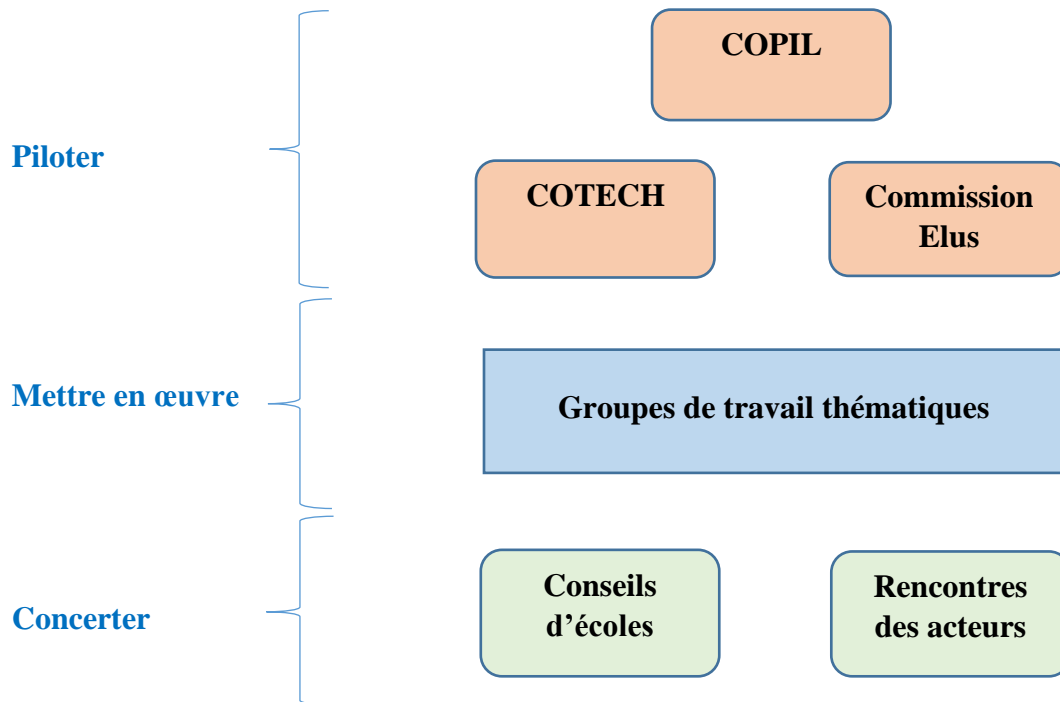
Les ateliers sportifs, artistiques et culturels qui pourraient intervenir en complément pendant le temps scolaire et périscolaire ne sont pas facturés aux familles.

A noter que l'offre de restauration est confiée, par marché public de trois ans, à la société Elior. Ce partenaire répond aux exigences de la commune en termes de qualité, de sécurité alimentaire et d'équilibre nutritionnel.

#### **4) Pilotage et coordination**

La mise en œuvre des actions du PEDT repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue de celui-ci.

## 1) Les instances de pilotage, de suivi et de concertation



## 2) Composition et fonctionnement des instances

L'évaluation du PEDT s'articulera de façon permanente lors de différents temps d'échanges :

- ❖ Un Comité de pilotage (COPIL) se réunira au minimum une fois par an. C'est l'instance de décision qui a pour mission de rassembler tous les acteurs contribuant au projet, de définir les orientations du PEDT et d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action.

### Les membres du comité de pilotage

- Le Maire et son Adjoint en charge de la Jeunesse et des Affaires scolaires
- 1 représentant de l'Inspection Académique
- 1 représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, représentant également la Préfecture
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales
- Les directrices d'écoles
- Le représentant de l'Associations de parents d'élèves (APE)
- Les représentants de l'équipe d'animation et des ATSEM
- Le Directeur Général des Services de la commune
- Le responsable du pôle Jeunesse, Culture et Sport, en charge de la coordination du PEDT

Ce comité sera ponctuellement ouvert aux associations locales qui pourraient être concernées par les projets engagés.

- ❖ Un Comité Technique : dédié aux professionnels, c'est l'instance de réflexion chargée d'assurer la cohérence éducative du PEDT et l'animation de celui-ci. Il se réunira au moins deux fois par an.
  
- ❖ Des groupes de travail thématiques qui ont pour objectif de réunir les acteurs concernés par une problématique, afin d'étudier ensemble les solutions à apporter. Ils se réuniront au gré des thématiques abordées.
  
- ❖ Les relations avec les établissements scolaires s'articuleront de plusieurs façons :
  - Lors des Conseils d'Ecoles : participation des élus et d'un représentant du service Jeunesse, et par ailleurs rencontre des directrices en amont,
  - Présence des élus au Conseil d'Ecole du collège,
  - Pendant le COPIL,
  - Rencontres ponctuelles animateurs/enseignants au quotidien (sortie des classes, transitions effectuées le midi,...).

### 3) **Les outils et indicateurs d'évaluation**

L'évaluation sera réalisée par le coordinateur du PEDT en collaboration avec les acteurs de terrain. Pour ce faire, il convient de définir des outils d'évaluation spécifiques.

- **Tout d'abord, les objectifs de la démarche :**
  - **L'organisation du PEDT :**
    - La cohérence et la participation des acteurs
    - La continuité entre les temps éducatifs
    - La coopération et l'échange entre les différents acteurs
  
  - **Les activités périscolaires et les actions menées en partenariat :**
    - La diversité des activités
    - La qualité des activités
    - La qualité du partenariat
    - L'enrichissement des activités

- **La satisfaction des enfants et des acteurs éducatifs :**

- La réussite scolaire
- La participation des enfants

- **Ces objectifs seront ensuite déclinés en indicateurs quantitatifs et qualitatifs :**

A titre d'exemples, pour la coopération et l'échange entre les acteurs :

- La fréquence des temps d'échanges et de concertation avec les parents
- La qualité du partenariat entre professionnels du milieu éducatif
- L'articulation de l'offre périscolaire avec les projets des écoles
- Mutualisation des locaux, projets partagés

- **Enfin, avec quels moyens évalue-t-on ces objectifs ?**

- Des questionnaires de satisfaction (oraux ou écrits)
- Les bilans des projets ou actions
- L'observation de la participation des enfants
- Evaluation des changements comportementaux (consommation, gaspillage, respect)
- Bien être des enfants pendant l'activité (sérénité, confiance, baisse des conflits)
- Nombre de projets menés à bien par les enfants et les jeunes

Au regard de ces éléments, un bilan sera présenté chaque année en comité de pilotage.